

EN AVANT SAINT AIGNAN

association de soutien aux élus « Un autre regard pour Saint Aignan de GrandLieu ».

Concertation « Réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique »

Introduction

Notre association « En avant Saint Aignan » a été créée en 2018. Elle rassemble des citoyens de la commune qui partagent les valeurs d'humanisme, républicaines, démocratiques, de solidarité, d'ambition collective, de pluralisme d'idées où les adhérents et sympathisants ont participé et se sont concertés pour ce cahier d'acteur dont 5 élus municipaux signataires de cette contribution : Virginie Joubert-Mougeot, Damien Humeau, Antony Boucard, Elise Gros, Michaël Evelinger. Le siège de l'association est situé au 7 rue du Pin Parasol, 44860 Saint Aignan de Grand Lieu, chez Michaël Evelinger. Son objectif est de soutenir les projets qui contribuent à faire vivre la commune de Saint Aignan de GrandLieu à travers les contributions citoyennes pour le développement de la vie locale.

En outre, le 17 janvier 2018 , le Premier Ministre annonçait l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique pour le site de Notre Dame des Landes. Dès lors, notre commune, Saint Aignan de GrandLieu, est terriblement impactée par cette décision.

Notre contribution se veut complémentaire de celles apportées au niveau local et municipal.

Constats préalables

Tout d'abord, nous souhaitons mettre en relief que tous les scénarios proposés à la consultation sont épris de contre-vérités (exemple : chiffres sous estimés du nombre de passagers prévus dans les années à venir), de manque de documents fiables et concrets (exemple : des infrastructures routières qui n'existent pas ou absentes ; cela démontre la méconnaissance des mobilités locales), absence des habitations et des infrastructures sur les cartes (exemple : la non présence de plus de 80 000 habitants et de leurs répartitions sur le territoire, l'absence des bâtiments scolaires comme les écoles primaires et élémentaires, les collèges, les lycées) ; et également l'absence du D2A comme ignoré, pourtant porteur d'emplois de forte valeurs et compétences.

1. Les scénarios

A. Les allongements de 400m et de 800m de la piste vers les sud



D'emblée, **nous nous opposons fermement contre ces deux propositions**. Elles condamnent *de facto* la centralité de notre commune. Ces allongements entraineraient la mise en place de dispositifs aéroportuaires liés à la sécurité des vols comme les signaux lumineux en aval de la piste, les antennes ; tout ceci serait implanté dès le bourg. Les commerces de proximité seraient heurtés, obligés de déplacer leurs établissements. Les écoles et la crèche sont inéluctablement mises en péril. **Nous ne pouvons pas cautionner tout aménagement qui sacrifie nos enfants et notre jeunesse**. La fonction même d'une centralité communale, qui permet une symbiose entre ses habitants, est alors anéantie. Comment faire vivre une commune sans cœur, sans bourg, sans centralité ?



B. La piste en V



Là aussi, cette option condamne Saint Aignan de GrandLieu. Elle est consommatrice de terres et entrainerait nombre d'expropriations. Cette pseudo solution aurait pour effet de mettre encore plus à mal la faune et la flore de la Réserve du lac de Grandlieu. Par ailleurs, elle renvoie une part des nuisances chez nos voisins Boscéens, Rezéens, Bouguenaisiens et Nantais. Cela n'est pas tolérable non plus. Nous nous y opposons.

C. La piste transversale

D'une part, cette option condamne nos communes voisines, déplaçant dès lors une part importante des nuisances sur les territoires limitrophes. Le coût engagé par cette piste transversale est très élevé, il engage également l'achat de nombreuses réserves foncières, d'expropriations, de travaux importants afin de gommer un dénivelé important est/ouest. Néanmoins, la commune de Saint Aignan de GrandLieu pourrait alors « respirer ». Par conséquent, **nous ne pourrions souscrire à cette option** sur le plan collectif du sud Loire. Enfin, **toute question de transfert est alors anéantie par cette solution**.

D. L'option de référence

L'option de référence est celle qui maintient la piste actuelle. Par défaut, **c'est l'option qui propose à court et moyen terme, le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique**. C'est donc ici pour nous l'option que nous retenons. Toutefois, nous ne donnons pas un blanc seing à ce scénario. Il doit être accompagné de transformations importantes.



2. Notre vision du projet de réaménagement

Si l'option de référence, c'est-à-dire le maintien de la piste actuelle, est retenue ; voici ce que nous préconisons pour notre territoire.

A. Des enjeux d'attractivité du territoire

a. Cluster aéronautique maintenu

Le maintien du cluster aéronautique est important pour le sud de la métropole nantaise car il pourvoit plus de 3 000 emplois industriels et plus de 70 entreprises. Cette spécialisation industrielle est nourrie par nombre de projets qui grandissent encore comme l'IRT Jules Verne. Airbus y a fait son nid. Dès lors, l'appareil productif peut encore s'enrichir et faire montre de son savoir-faire et de ses technologies innovantes. La progression de l'attractivité du D2A engrangera des emplois toujours plus importants à court et moyen terme.

b. Accès à la plateforme aéroportuaire

Comme nous pouvons le constater dans ce domaine, il y a beaucoup de travail. Actuellement, le stationnement devient anarchique, il entraîne des comportements inciviques. L'accès par le périphérique est problématique et pas seulement aux heures de pointes. Il n'existe pas d'alternative autre que la voiture (taxis compris) et une navette aéroportuaire pour se rendre à l'aéroport. Clairement, toutes les infrastructures actuelles ne répondent pas à un aéroport digne de ce nom et qui est saturé depuis quelques années, le concessionnaire AGO-Vinci n'a pas fait le nécessaire jusque là.

Nous demandons que les accès à l'aéroport soient repensés depuis le périphérique en recalibrant la voie depuis la porte de GrandLieu à retravailler jusqu'à l'aéroport en réalisant une 2 x 2 voies permettant l'absorption des migrations pendulaires et de celles liées à la zone aéroportuaire. Cela éviterait les stationnements sauvages le long de cet axe. Nous demandons qu'à court terme que le tramway (ligne 3) et le train (axe Nantes-Pornic) soient étudiés pour desservir Nantes Atlantique afin de proposer une palette de mobilités.

c. Le tourisme

Le réaménagement de l'aéroport doit aussi répondre aux enjeux du tourisme local, régional, national et international. Le nombre de mouvements annuels des aéronefs est devenu conséquent. Nous souhaitons que ce nombre soit maîtrisé dans les années à venir. Nous comprenons les besoins de tout à chacun de voyager en avion pour le travail, la famille, les vacances ; nous ne nous opposons bien évidemment pas contre cela. Cependant, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour accueillir correctement tous ces passagers. Par ailleurs, les retombées économiques doivent être mieux distribuées aux communes impactées par l'ouvrage aéroportuaire. Cela peut ouvrir un nouveau pan dans les fameuses « compensations exemplaires » que Saint Aignan de GrandLieu doit se voir attribuées.

B. Les mobilités aériennes

La question des mobilités est importante pour notre territoire car il est fortement éprouvé. Un travail primordial doit être porté quant aux stationnements sans être consommateur d'espaces supplémentaires. Nous nous opposons au fait de distribuer encore plus de terres pour les parkings. Des solutions existent comme les silos, ils doivent être mis en œuvre. En outre, il n'est pas dans notre vision d'organiser à outrance des places de parkings pour faire augmenter le nombre de passagers. Nous sommes dans une optique de mieux accueillir l'existant et d'accompagner la croissance qui est et demeure importante.

En ce qui concerne la création de taxiways supplémentaires ou d'un nouvel aérogare, nous souhaitons que ces infrastructures soient éco-responsables et qu'elles répondent aux normes en vigueur et qu'elles fassent montre d'une certaine écologie qui préserve l'environnement. Le « verdissement » de la plateforme aéroportuaire est une nécessité indiscutable.

C. Protection des populations

a. Isolation des habitats

Nous souhaitons que la prise en charge de l'isolation des habitations soient prises en charge (« exemplaires ») à 100% que se soit pour le privé et le public (nous pensons ici à tous les établissements publics administratifs et scolaires par exemple). Toutefois, cela ne règle en rien ceux qui veulent profiter des heures estivales dehors où les nuisances ne cessent de croître !

b. Droit au délaissement

Maintien du droit de délaissement pour toutes celles et ceux désireux de vendre leur bien immobilier sans perte financière. Nous demandons que ce ***droit soit maintenu jusqu'au transfert de Nantes Atlantique.***

c. Accompagnement « gênes auditives »

Nous souhaitons qu'une aide soit proposée pour ceux touchés par les gênes auditives liées à l'aéroport. Là aussi, cela peut entrer dans les mesures « exemplaires » édictées par le Premier Ministre le 17 janvier 2018.

Nous souscrivons au fait que les survols nocturnes entre 23h et 6h soient absents.

d. Aides aux enfants scolarisés et aux crèches

Nous demandons le droit au dédoublement pour les écoles primaires et élémentaires pour tous les niveaux pour les enfants des écoles des Saint Aignan de GrandLieu. Les interruptions incessantes des cours et savoirs soumis aux passages des avions sont légions et ne permettent pas aux scolaires d'apprendre dans des conditions optimales. L'isolation des bâtiments scolaires doit être proposée et renforcée avec une prise en charge par l'Etat à 100%. Pour les plus petits de nos enfants qui sont en crèche ou auprès des assistantes maternelles, nous demandons que l'isolation de ces lieux d'accueil soient 100% pris en charge. Il en va de la santé et du bien-vivre de ces jeunes enfants.

e. **Implantation d'une station de mesure du bruit dans le bourg de Saint Aignan de GrandLieu**

Nous demandons expressément que soit mise en place une station de mesure du bruit afin de montrer l'impact non négligeable des nuisances aéroportuaires sur toutes les populations Aignanaises.

D. Protection du lac

Il est tant que les pollutions liées à l'aéroport soient prises en compte et traitées afin qu'elles n'affectent plus les rivages lacustres de GrandLieu. Bien entendu, la maîtrise de ces gênes doit être une priorité pour le réaménagement de l'aéroport. Avec le même espace actuel, l'aéroport peut mettre en œuvre des actions de correction sur ces points néfastes.

3. Conclusion

- ➔ Nous demandons ***expressément de ne pas procéder au moindre allongement de la piste actuelle sur Saint Aignan de GrandLieu*** au détriment de la ***commune qui a déjà subi deux allongements*** de la piste au cours du temps.

- ➔ Nous demandons ***l'instruction formelle d'un nouvel aéroport du Grand Ouest*** au schéma aérien des transports aériens intérieurs : le transfert futur de l'aéroport.

- ➔ Notre objectif est de ***protéger et de défendre les Aignonais*** contre toutes nouvelles agressions.